

Prof. 1444

22 AOUT 2025

Consultation N°16/2025

Consultation pour la sélection d'un prestataire de service pour soutenir la mise en œuvre du projet pilote «Adopter une Plage- AuP » Projet Marine Litter MED PLUS

Contexte

Sur la base du projet Marine Litter MED PLUS exécuté au cours de la période (2025-2026), financé par l'Union européenne (UE) et mis en œuvre et coordonné par le PNUE/PAM, l'objectif est d'aider les Parties contractantes à la Convention de Barcelone de la rive sud de la Méditerranée, dont la Tunisie, à intensifier et appuyer la mise en œuvre du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée (PRGDM).

Objectif global

L'objectif général du projet Marine Litter MED PLUS est de réduire et prévenir la génération de déchets marins en Méditerranée grâce à une mise en œuvre élargie des mesures clés de réduction et de prévention prévues dans ce Plan régional, en continuité avec le projet Marine Litter MED II (2020-2023).

Objectifs spécifiques

- Étendre la mise en œuvre des mesures sélectionnées, en termes de portée géographique et d'impact ;
- Contribuer au développement de l'indicateur candidat IMAP 24 afin de le rendre opérationnel au niveau des pays ;
- Contribuer à la réalisation des objectifs environnementaux de réduction convenus par les Parties contractantes à Barcelone en 2016 lors de la COP 18, réaffirmés lors de la COP 21 et mentionnés dans la Déclaration ministérielle de Naples.

Cadre stratégique

Le projet Marine Litter MED PLUS accorde une attention particulière à la mise en œuvre des objectifs suivants :

- La décision IG.24/4 relative à la feuille de route et à l'évaluation des besoins concernant le Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée (QSR MED 2023) ;
- La décision IG.24/10 relative aux principaux éléments des six Plans régionaux visant à réduire ou prévenir la pollution marine d'origine tellurique, ainsi qu'à la mise en œuvre des annexes aux Protocoles « tellurique » et « immersions » de la Convention de Barcelone.



- La décision IG.24/11 relative aux lignes directrices régionales en matière de lutte contre les déchets marins.

Appel à manifestation d'intérêt

Dans ce cadre, la Coordination nationale du programme MED POL lance une consultation pour la mise en œuvre du projet pilote intitulé « Adopter une Plage » (AuP), destiné à soutenir la protection de l'environnement marin et côtier.

Ce projet devra être exécuté conformément aux orientations établies dans les documents de référence du Secrétariat du PAM/PNUE, notamment :

- Les lignes directrices « Adopter une Plage » (Décision IG.22/10) ;
- Le Plan régional sur la gestion des déchets marins.

Attendu

Comme prévu dans le cadre du projet Marine Litter MED PLUS, l'INSTM a engagé la mise en œuvre d'un projet pilote basé sur le concept « Adopter une Plage », considéré par le PRGDM comme l'une des mesures importantes pour la réduction des déchets marins en Méditerranée.

Article 1 : L'objectif global du projet Marine Litter MED PLUS est de réduire et de prévenir la génération de déchets marins en Méditerranée grâce à une mise en œuvre élargie des mesures clés prévues dans le Plan régional.

Article 2 : Ce projet doit être exécuté conformément aux orientations du Secrétariat du PAM/PNUE, telles que définies dans ses documents de référence, notamment les lignes directrices « Adopter une Plage » (Décision IG 22/10) et le Plan régional pour la gestion des déchets marins.

Article 3 : En Tunisie, quatre plages ont été sélectionnées dans les villes de Monastir et Mahdia pour la mise en œuvre de ce projet pilote, en continuité avec les actions déjà engagées dans le cadre du projet Marine Litter MED II.

ANNONCE

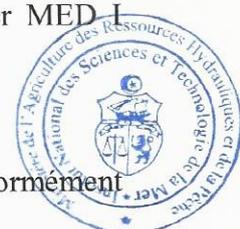
1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de contribuer à la mise en œuvre du projet Marine Litter MED PLUS, par la réalisation d'un projet pilote fondé sur le concept « Adopter une Plage », considéré par le PRGDM comme l'une des mesures prioritaires pour la réduction des déchets marins en Méditerranée.

2. Description des activités

Le concept « Adopter une Plage » consiste en une initiative par laquelle une école, une communauté locale, une ONG ou toute autre structure « adopte » (au sens non juridique) une plage et en assure la gestion à travers l'organisation régulière de campagnes de nettoyage. Les activités prévues dans ce cadre, de manière non exhaustive, sont les suivantes :

1. Sélectionner au moins deux plages supplémentaires, en concertation avec la Coordination nationale, en complément des plages déjà concernées par les projets Marine Litter MED I (2018) et Marine Litter MED II (2020-2023).
2. Communiquer et collaborer avec les autorités et acteurs locaux concernés.
3. Associer et impliquer d'autres associations locales.
4. Organiser des campagnes périodiques de nettoyage et de typologie des déchets, conformément aux directives AuP du PNUE/PAM (Décision IG.24/11).



5. Caractériser et identifier les déchets marins selon les protocoles du PNUE/PAM (lignes directrices AuP).
6. Collecter les données selon les modèles des rapports METADATA du MED POL et les partager avec la Coordination nationale.
7. Préparer des supports de sensibilisation et de communication (plaquettes, dépliants, affiches, etc.).
8. Mener des campagnes de sensibilisation et de communication sur les bonnes pratiques relatives à « Adopter une Plage » et sur la problématique des déchets marins.
9. Organiser un atelier national pour diffuser les meilleures pratiques liées à l'initiative « Adopter une Plage ».
10. Renseigner les fiches METADATA de l'IMAP relatives aux déchets marins.
11. Élaborer ou mettre à jour un plan local de gestion des déchets marins sur les plages et diffuser les lignes directrices AuP au niveau national.
12. Préparer des rapports et comptes rendus sur les activités réalisées.

3. Compétences et qualifications requises

Le prestataire doit :

- Posséder une bonne connaissance des problématiques environnementales de la côte méditerranéenne tunisienne, et en particulier celles liées aux déchets marins.
- Disposer d'une expérience avérée dans les domaines de la sensibilisation et de l'éducation environnementale, notamment en lien avec la gestion des déchets marins et l'économie circulaire (gestion des plastiques sur les plages).
- Mettre à disposition des animateurs expérimentés en sensibilisation et éducation à la protection des milieux marins et à la gestion des déchets.
- Détenir une qualification en gestion intégrée des zones côtières (GIZC).
- Avoir des relations avec des manifestations internationales relatives à la lutte contre les déchets marins et avec les parties prenantes concernées.

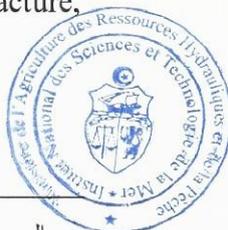
4. Délais et planning

L'accord prendra fin après l'exécution complète des activités prévues et vise les résultats suivants :

1. Le planning d'exécution des activités et actions proposées par le prestataire sera validé par la Coordination nationale du projet.
2. Les campagnes de caractérisation et d'identification des déchets marins seront réalisées conformément aux directives du PAM/PNUE, avec intégration des données dans les formats METADATA et formulaires MEDPOL (document UNEP(DEPI)/MED WG.439/14).
3. Un plan local de gestion des déchets marins sur les plages sera élaboré ou actualisé et les lignes directrices AuP diffusées au niveau national.
4. Des actions de sensibilisation seront menées durant la saison estivale et feront l'objet d'un rapport transmis aux coordinateurs nationaux.
5. Un rapport final, incluant l'ensemble des activités réalisées, sera remis aux coordinateurs nationaux en clôture du projet.

5. Rémunération

Les modalités de paiement sont les suivantes : règlement à hauteur de 100 % à réception de la facture, après validation des livrables par les coordinateurs nationaux.



6. Engagements du prestataire

- Assurer la réalisation des campagnes de communication et de sensibilisation, ainsi que toutes les dépenses afférentes (organisation, rémunérations, etc.).
- Acquérir les petits outils et fournitures nécessaires (outils, bacs, sacs plastiques, etc.) pour le bon déroulement des activités.
- Prendre en charge toutes autres dépenses relatives à la bonne exécution du projet.

7. Livrables

- Données structurées sur les déchets marins.
- Formulaire d'identification et de caractérisation des déchets marins dûment renseignés.
- Fiches METADATA de l'IMAP relatives aux déchets marins renseignés.
- Supports de communication et de sensibilisation (brochures, affiches, etc.).
- Rapports, comptes rendus et listes des participants aux campagnes et activités menées.
- Rapport final et projet du plan de gestion des déchets marins. Des copies des produits et livrables devront être fournies sur support informatique (clé USB), en formats PDF et exploitables (Word, Excel, PowerPoint).

8. Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre :

1. Une note technique présentant les moyens et activités du prestataire (y compris une copie du statut).
2. Une note méthodologique décrivant la démarche proposée et sa compréhension des tâches à exécuter, incluant un planning détaillé des activités (maximum 5 pages).
3. Les CV actualisés et détaillés des intervenants, accompagnés des justificatifs.
4. Un bordereau de prix détaillé et estimatif, ne dépassant pas le budget alloué à la prestation, selon le modèle en annexe.

9. Évaluation des offres

L'évaluation des offres sera effectuée sur la base des critères suivants :

- Expérience du prestataire dans les domaines liés aux activités du projet.
- Pertinence et clarté de la méthodologie proposée.
- Compétences et expérience de l'équipe proposée.

L'offre de cette consultation sera examinée suivant les critères ci-dessous

désignation	Spécifications	Note maximum
1	Méthodologie : Note méthodologique très détaillée et comporte une valeur ajoutée par rapport aux TdR selon les pièces justificatives proposées (20 pts) Note méthodologique peu détaillée (15 pts) Note méthodologique reprend les TdR (10 pts) Note méthodologique non conforme aux TdR (0 pt)	20
2	Planning : (document détaillé de la réalisation des activités max 5 pages) - Cohérent et réaliste par rapport aux TdRs (10 pts) - Moyennement cohérent (5 pts) - Non cohérent (0 pt)	10



3	<p>Expérience :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion et management de projet dans le domaine de l'environnement et l'entreprenariat vert (1 point par projet avec un maximum de 5 points) 5 - Activités relatives à l'éducation et la sensibilisation dans le domaine de la protection de l'environnement (1 point par référence à hauteur de 5 points) 5 - Activités similaires au projet et/ou dans le domaine de l'environnement et l'entreprenariat dans le domaine des déchets plastiques (2 points par référence à hauteur de 10 points) 10 <p>Expérience dans le domaine des déchets marins et leurs gestions de déchets selon l'approche environnementale de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) durable des zones côtières (10 points par référence à hauteur de 20 points) 20</p>	
4	<p>Profil de l'équipe proposée se compose d'un responsable et une personne mobilisée pour le travail de terrain.</p> <p>Le responsable du groupe de tache :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une formation académique : Bac +5 ou plus =5 points ; 05 Une expérience dans le domaine de l'environnement (1 point par projet avec un maximum de 5 points) 05 Expérience en communication et sensibilisation (1 point par projet avec un maximum de 5 points) 05 Expérience dans le domaine du littoral / gestion des déchets marins (1 point par projet à hauteur de 5 points). 05 Une bonne rédaction des rapports selon les pièces justificatives proposées 05 <p>Pour le reste de l'équipe on exige :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une personne de l'équipe ayant un niveau Bac au minimum 05 	
<p>Portant : Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette évaluation tous les dossiers ayant obtenu une note technique inférieure à 70 points.</p>		

8 - Conditions de présentation des candidatures

Le dossier doit comprendre obligatoirement les pièces suivantes :

1. **Pièce N°1** : La présente consultation signée et paraphée portant la mention "Lu et approuvé" ;
2. **Pièce N°2** : La fiche de renseignement généraux (Annexe 1) ;
3. **Pièce N°3** : Une patente/Registre de commerce ;
4. **Pièce N°4** : Un (des) Curriculum Vitae détaillé(s) ;
5. **Pièce N°5** : Une copie des diplômes ;
6. **Pièce N°6** : Une copie des documents/ attestations liés aux conditions professionnelles ;
7. **Pièce N°7**: La soumission (Annexe 2) ;
8. **Pièce N°8**: Le bordereau des prix (Annexe 3).



N.B : La non-présentation de l'un des documents (**Pièce N °7**) et (**Pièce N °8**) lors de l'ouverture des plis des offres financières constitue un motif de rejet de l'offre.

Les candidatures reçues après la date et l'horaire susmentionnés ne seront pas prises en considération.

- **Les participants** intéressés sont invités à soumettre leur dossier **sous pli fermé anonyme** par voie postale recommandée, par Rapide-Poste ou directement contre décharge au bureau d'ordre central de L'INSTM à l'adresse:

28, Rue 2 Mars 1934 Salammbô-2025 Tunis, Tunisie

Date limite de réception des candidatures le 11 septembre 2025 à 17h 30.

Les demandes reçues après la date et l'horaire susmentionnés ne seront pas prises en considération

L'enveloppe devra mentionner la spécification suivante:

**«Consultation N° 16/2025 pour la sélection d'un prestataire de service pour soutenir la mise en œuvre du projet pilote «Adopter une Plage- AuP »
Projet Marine Litter MED PLUS**

NB : Seul le participant sélectionné par la commission, conformément aux critères établis, sera contacté pour la signature du contrat de prestation de services et la poursuite du processus.

11. Procédures de dépouillement :

- **Première étape :** dépouillement administratif pour la vérification des pièces administratives.
- **Deuxième étape :** classement des offres financières retenues administrativement par ordre croissant.
- **Troisième étape :** attribution d'une note technique selon les critères exigés par le présent appel : **les dossiers ayant obtenu une note technique inférieur à 70 points seront éliminés.**

12. Mentions supplémentaires

L'INSTM se réserve le droit de vérifier toute déclaration faite par le candidat avant la signature du contrat.

13. Règlement des litiges

En cas de litige, les deux parties s'engagent à un règlement à l'amiable, dans le cas contraire les deux parties reconnaissent la compétence des tribunaux de Tunis.

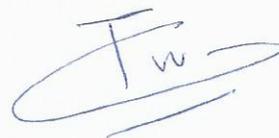
Tunis le 22/08/ 2025

Chargée de la Direction Générale de l'INSTM
Saloua Sadok


Sadok Saloua
Chargée de la Gestion de l'Institut
National des Sciences et Technologies
de la mer



Coordinatrice du projet
Lamia Trabelsi



ANNEXE 1

FICHE DE RENSEIGNEMENT GENERAUX SUR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom ou raison sociale :

Adresse :

.....

Téléphone :

Fax :

Date de création :

Enregistrée au bureau d'enregistrement des sociétés : de sous le n°

Effectif approximatif du personnel permanent :

Personne bénéficiant d'une procuration et signant les documents relatifs à l'offre (nom, prénom et fonction).....

Fait àLe

Le Soumissionnaire.....

(Nom, cachet et signature)



ANNEXE 2

LA SOUMISSION

Je soussigné (nom et qualité).....

en vertu des pouvoirs qui me sont confiés au nom et pour le compte de la société :

inscrite au registre de commerce à

sous le n°.....,

et ayant pour matricule fiscal.....,

faisant élection de domicile à

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier de la consultation « **Consultation N° 16/2025 pour la sélection d'un prestataire de service pour soutenir la mise en œuvre du projet pilote «Adopter une Plage- AuP » Projet Marine Litter MED PLUS**

Après m'être personnellement rendu compte, sous ma responsabilité, des conditions de déroulement de la mission à réaliser :

- Je reconnais avoir reçu, lu et accepté toutes les pièces de la présente consultation ;

-Je soumissionne pour l'objet de la consultation (à indiquer l'objet)

;

-Je me soumetts et m'engage envers l'Institut National des Technologies de la Mer, à exécuter, conformément aux conditions fixées par les documents afférents au marché, selon l'offre des prix dont le Total Toute Taxe Comprise TTC (en lettres).....

Fait àLe

Le Soumissionnaire.....

(Nom, cachet et signature)



ANNEXE 3

BORDERAUX DES PRIX

Désignation	Quantité	P. Unitaire HTVA	P. Total HTVA
<p>mise en œuvre du projet Marine Litter MED PLUS, par la réalisation d' un projet pilote fondé sur le concept « Adopter une Plage », considéré par le PRGDM comme l' une des mesures prioritaires pour la réduction des déchets marins en Méditerranée. *</p> <p><i>dans le cadre du projet « Marine Litter MED PLUS</i></p>			
Total des prix HTVA			
TVA%			
Total des prix TTC			

Arrêté le présent bordereau à la somme de :

.....

Fait àLe

Le Soumissionnaire.....

(Nom, cachet et signature)

